

Ils profitaient de l'hospitalisation de leurs victimes

CAMBRIOLAGES Mirco*, 38 ans, se vantait de pouvoir ouvrir n'importe quelle porte «en moins de deux minutes». Peu après leur rencontre en 2010 dans un bar lausannois, il l'avait prouvé à Daniel*, un compatriote établi dans la capitale vaudoise, de dix ans son aîné et se disant juriste. Arrêtés en février 2012, ils sont jugés aujourd'hui à Montbenon. Les voleurs avaient avec eux des bijoux et des statuettes.

Le duo, qui aurait visité au moins quatre appartements en seulement quelques jours à Lausanne, à La Croix-sur-Lutry et à Nyon en février 2012, ne choisissait pas ses victimes par hasard. Plusieurs d'entre elles étaient hospitalisées à Cery au moment de leur cambriolage. Comment les voleurs le savaient? Daniel avait dérobé une liste auprès de son épouse, qui travaillait comme soignante dans l'établissement psychiatrique vaudois.

D'après l'acte d'accusation, leurs mains étaient recouvertes de gants en latex et ils étaient en possession de pinces, d'un cric hydraulique et de lampes de poche. Au domicile lausannois de Daniel et sa compagne ainsi que chez sa maîtresse à Saint-Prex (VD), les enquêteurs ont retrouvé de l'argenterie, des pièces commémoratives, une montre gousset, une médaille argentée et divers pendentifs.

Artisans de la cambriole

«Les voleurs faisaient du repérage, notamment en coinçant une feuille de papier-alu entre le cadre et la porte palière des appartements convoités afin de s'assurer que celle-ci n'avait pas été ouverte et que les lieux étaient bel et bien inoccupés», précise Anton Rüschi, procureur en charge du dossier. «Le fait qu'ils aient pris soin de ne pas être confrontés à leurs victimes montre qu'ils n'étaient pas prêts à se montrer violents», insiste Me Fontana, avocate de Mirco.

● LAURENT GRABET

laurent.grabet@lematin.ch

* Prénoms d'emprunt